

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE1816

présenté par
M. Ferrand, rapporteur général et M. Robiliard, rapporteur thématique

ARTICLE 92

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« personnes handicapées »,

les mots :

« bénéficiaires de l'obligation d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.